

CATÉGORIE VILLES ET TERRITOIRES DÉCIBEL D'OR

DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

CONTACT : THIERRY PEREIRA

CHEF DE PROJET BRUIT

20, RUE GALLIÉNI

93 000 BOBIGNY

TÉL. : 01 43 93 95 21

E.MÊL : TPEREIRA@CG93.FR

WWW.SEINE-SAINT-DENIS.FR



16^e ÉDITION
DÉCIBEL D'OR



Conseil
National
du Bruit



© DR CG93 - Patrimoine



LA TRANQUILLITÉ SONORE UN DROIT POUR TOUS EN SEINE-SAINT-DENIS

Sur un territoire réduit en surface (236 km²) mais fortement urbanisé et densément peuplé (plus de 1,5 million d'habitants), la Seine-Saint-Denis est profondément marquée par de nombreuses expositions aux nuisances sonores causées par les importantes infrastructures de transport qui la traversent. Le Conseil général s'est depuis longtemps engagé dans la lutte contre ces nuisances devenues au fil des années insupportables pour les populations riveraines afin de contribuer à faire de la tranquillité sonore un droit pour tous. Agir contre le bruit, c'est lutter, concrètement, contre les inégalités environnementales, sanitaires et sociales.

Une carte départementale du bruit comme première étape

Le Département a pris l'initiative en 2007 de réaliser une carte stratégique du bruit afin de mettre en évidence les phénomènes de surexposition au bruit et d'en faire un outil de démocratie participative pour faire émerger des responsabilités, des solutions et des actions. Cette carte a ensuite été gratuitement mise à disposition des communes, leur permettant ainsi de répondre aux exigences de la directive européenne.

Un plan de maîtrise des nuisances sonores adopté en 2011

En 2011, le Département a adopté un Plan de maîtrise des nuisances sonores avec un premier volet « volontariste » visant à mobiliser les acteurs du territoire afin que soient traitées toutes les zones surexposées au bruit, et un second volet : le PPBE de sa voirie pour les axes de plus de 3 millions de véhicules par an (exigé par la directive).

Ce dernier, adopté en 2012 - avant les délais réglementaires -, estime que 10 % de la population, vivent dans des secteurs en dépassement de seuil. Ses actions portent sur de multiples domaines : en ce qui concerne les bâtiments, le plan comprend des actions sur les crèches, les centres de PMI, les collèges mais également sur les logements, qu'ils soient du parc public ou privé.

1 000 logements traités contre le bruit

Le Département a mis en place « l'Opération antibruit » qui propose une solution de rattrapage pour les propriétaires de logements impactés par les voiries départementales les plus bruyantes. Ce programme d'ampleur porte sur le traitement de plus de 1 000 logements. Il n'a pu être possible que grâce au concours financier exceptionnel de l'ADEME. La mise en œuvre de cette opération a nécessité un travail de coordination important et la mise au point d'une méthodologie innovante regroupant des outils inédits tels qu'une communication adaptée à des propriétaires majoritairement bailleurs, l'assistance au maître d'ouvrage dans la recherche d'une entreprise qualifiée pour la réalisation des travaux d'isolation ou la possibilité pour les bénéficiaires des subventions de ne pas faire l'avance des travaux.

Enfin, depuis 2006, le Conseil général participe financièrement aux études d'avant-projet pour la résorption des points noirs du bruit ferroviaire. Trois Points Noirs Bruit en ont bénéficié. Le Département a également participé aux travaux à hauteur de 400 000 euros sur le site de Bondy et Noisy-le-Sec, plus grand point noir du bruit ferroviaire français. Ils seront terminés fin 2014.

Une politique départementale de lutte contre le bruit unique en France !